

5983/17

(OR. en)

PRESSE 4
PR CO 4

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3516^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 6 février 2017

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

| | |
|--|---|
| Ukraine..... | 3 |
| Libye | 4 |
| Égypte | 7 |
| Processus de paix au Proche-Orient | 8 |

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

| | |
|--|----|
| – Relations avec la République démocratique du Congo | 9 |
| – Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive | 9 |
| – Stratégie de l'UE en matière d'armes légères et de petit calibre | 9 |
| – Centre international pour la science et la technologie - Recherche et sécurité | 10 |

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Ukraine**

Le Conseil a examiné la situation en Ukraine. Il s'est déclaré fermement résolu à appuyer le programme de réformes de l'Ukraine, en continuant d'apporter une aide financière importante au pays, ainsi que par l'intermédiaire de la mission de conseil de l'UE en Ukraine (EUAM Ukraine). Les ministres ont souligné que l'Ukraine a pris d'importantes mesures positives dans de nombreux domaines, en particulier en matière de développement socio-économique et de lutte contre la corruption. Le Conseil a encouragé la mise en œuvre intégrale de ces réformes ainsi que la réalisation de nouveaux progrès dans les domaines, par exemple, de la réforme constitutionnelle, de la réforme du système judiciaire, de la réforme électorale, de l'administration publique et du secteur de l'énergie.

Dans le contexte de la récente recrudescence des violences dans l'est de l'Ukraine, les ministres des affaires étrangères ont fait part de leur inquiétude, en particulier en ce qui concerne la situation humanitaire. Ils ont débattu des moyens d'accroître le soutien de l'UE à la mise en œuvre des accords de Minsk. Le Conseil a réaffirmé que l'UE soutenait les discussions en format Normandie et a pris acte du travail important accompli par la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Libye

Le Conseil a examiné la situation politique en Libye. Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont réaffirmé qu'il importe que la Libye retrouve la stabilité, grâce à un règlement politique inclusif dans le cadre de l'accord politique libyen. Ils ont souligné le rôle important que les organisations et acteurs régionaux pourraient jouer à cet égard. L'UE s'associera aux Nations unies, à la Ligue des États arabes et à l'Union africaine pour former un quatuor qui leur permettra d'unir leurs efforts de médiation. Une Libye stable et pacifique est importante non seulement pour ses voisins, notamment l'UE, mais aussi pour les Libyens eux-mêmes, ainsi que pour les migrants qui se trouvent actuellement dans le pays.

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la Libye:

- "1. Les efforts déployés pour stabiliser la Libye sont plus importants que jamais et l'UE mettra tout en œuvre pour contribuer à la réalisation de cet objectif. L'UE reste attachée à un règlement politique inclusif dans le cadre de l'accord politique libyen, et demeure résolue à appuyer le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale, dirigés par le Premier ministre Fayez Sarraj et soutenus par les Nations unies. Elle salue l'action qu'ils ont menée pour restaurer une gouvernance unifiée, la prospérité et la sécurité en Libye. Rappelant la résolution 2259 du Conseil de sécurité des Nations unies et celles qu'il a adoptées depuis, l'UE reconnaît le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale comme les seules autorités gouvernementales légitimes au titre de l'accord politique libyen, que nous soutenons pleinement en tant que cadre pour la recherche de solutions concrètes aux problèmes auxquels la Libye est actuellement confrontée. L'UE se félicite des efforts déployés actuellement pour concilier les différences politiques et rendre les institutions libyennes plus représentatives, plus efficaces et mieux à même d'honorer leurs engagements. L'UE souligne que la Libye est maître du processus politique et qu'il importe que celui-ci soit ouvert à tous, notamment par une participation continue des acteurs politiques et locaux, des femmes et de la société civile. Les dirigeants politiques en Libye sont responsables du bien-être et de la sécurité de leurs citoyens. Tous les acteurs libyens sont invités à éviter les actions qui compromettent la transition politique dans le pays et ils doivent mener, dans un esprit constructif, un véritable dialogue. L'UE mobilisera ses instruments de soutien et elle se tient également prête à modifier ses mesures restrictives, au besoin, pour contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Libye.
2. L'UE souligne qu'il importe de toute urgence de fédérer l'ensemble des forces armées sous le contrôle des autorités civiles légitimes, comme le prévoit l'accord politique libyen, afin d'assurer la stabilité et de préserver l'unité du pays et son intégrité territoriale. Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et, à cet égard, l'UE souligne qu'il convient de mettre en œuvre la résolution 2278 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE se félicite de la création de la garde présidentielle et du déploiement récent de ses premières unités, estimant qu'il s'agit d'une mesure décisive pour protéger les institutions créées par l'accord politique libyen, ainsi que les missions diplomatiques à Tripoli. Elle est disposée à étudier la possibilité d'apporter son soutien à la garde présidentielle.

3. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) et le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Martin Kobler. Elle se félicite de la volonté affichée par les voisins de la Libye et des organisations régionales comme l'Union africaine et la Ligue des États arabes, dont témoignent positivement les rencontres qui ont eu lieu récemment au Caire et à Brazzaville, d'accompagner et de faciliter le processus politique libyen conformément à l'accord politique libyen. L'UE, en sa qualité de voisine de la Libye, se joindra aux efforts déployés par ces organisations régionales à l'appui de la médiation des Nations unies. Il est de la responsabilité de tous les voisins de la Libye de jouer un rôle constructif essentiel dans le règlement de la crise libyenne. L'UE renforcera son dialogue avec eux à cet égard, y compris en ce qui concerne leurs initiatives. L'UE se félicite du renforcement de la présence internationale à Tripoli, dans le prolongement de la réouverture récente de quelques ambassades.
4. L'UE salue le courage et la détermination dont font preuve les Libyens dans la lutte contre le terrorisme et rend hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie en combattant des groupes terroristes. Elle demeure préoccupée par la menace que fait planer le terrorisme sur la Libye et les pays limitrophes. Elle exhorte tous les Libyens à s'unir contre le terrorisme, insiste sur l'importance que revêt la prévention et réaffirme son soutien aux autorités légitimes dans leur lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme. L'UE est résolue à contribuer à la stabilisation et à la reconstruction des zones les plus touchées dans l'ensemble de la Libye.
5. L'UE se félicite des progrès accomplis lors des récentes réunions de dialogue économique libyennes. Elle demande à tous les participants, en particulier au gouvernement d'entente nationale et à la Banque centrale, de mettre pleinement en œuvre leur accord afin de continuer à faire fonctionner l'économie légitime, de garantir la disponibilité des fonds nécessaires aux affaires publiques, d'assurer la maîtrise du budget et de mettre un terme à la crise de liquidités. Elle préconise des mesures urgentes pour réformer l'économie, réduire les dépenses publiques inutiles et améliorer la fourniture de services de base afin de répondre aux besoins les plus urgents de la population libyenne. La hausse bienvenue de la production pétrolière devrait permettre au gouvernement libyen de fournir davantage de biens et services publics à la population, y compris en matière de sécurité, d'éducation et d'aide humanitaire. L'UE engage tous les Libyens à préserver l'infrastructure pétrolière et rappelle les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies indiquant que les exportations de pétrole libyen doivent rester sous le contrôle exclusif du gouvernement d'entente nationale et de la Compagnie pétrolière nationale (National Oil Company) et condamnant les exportations illégales de pétrole.
6. L'UE est préoccupée par la situation humanitaire en Libye, où environ 1,3 million de personnes ont besoin d'une aide d'urgence. Elle demande que les travailleurs humanitaires aient accès aux personnes qui sont dans le besoin et que le droit international humanitaire soit respecté. Davantage de progrès doivent être accomplis pour garantir le plein respect des droits de l'homme ainsi que pour renforcer la justice, l'obligation de rendre des comptes et le respect de la légalité.

7. L'UE condamne les violations des droits de l'homme commises contre des migrants et demande instamment aux autorités libyennes de redoubler d'efforts pour améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme, en particulier dans les centres de détention pour migrants, surtout à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité. Elle appelle toutes les parties à garantir aux travailleurs humanitaires un accès sans entraves et sûr aux centres. Afin de renforcer la protection des migrants, de contribuer à améliorer les conditions dans les centres de détention, de garantir la mise en place de structures d'accueil adéquates, de rechercher des solutions autres que la détention et d'accroître l'aide au retour volontaire depuis la Libye, l'UE recourra, entre autres, à son fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et intensifiera la coopération avec l'OIM et le HCR. Elle coopérera avec les municipalités libyennes pour promouvoir d'autres moyens de subsistance et soutenir la résilience des communautés locales qui accueillent des migrants, des réfugiés et des personnes qui ont besoin d'une protection internationale.
8. Conformément à la déclaration de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement des 3 et 4 février à Malte et à la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission du 25 janvier, l'UE rappelle la nécessité d'endiguer les flux migratoires irréguliers le long de la route de la Méditerranée centrale et de démanteler le modèle économique des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. L'UE demeure déterminée à œuvrer avec les autorités libyennes pour contribuer à la réforme du secteur de la sécurité et les aider à développer leurs structures en matière de sécurité et de défense. Consciente qu'il est indispensable que la Libye soit partie prenante aux mesures prises pour contribuer à mettre un terme aux flux migratoires irréguliers et pour sauver des vies, l'UE poursuivra son action au travers de différentes activités complémentaires et coordonnées dans le cadre du réseau méditerranéen Seahorse, de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de la PSDC, conformément au droit international.

Conformément à la déclaration de Malte, l'UE privilégiera davantage la formation ainsi que la fourniture d'équipements et d'autres formes de soutien, la priorité étant donnée à la marine et aux garde-côtes libyens ainsi qu'aux autres agences libyennes légitimes concernées.

L'EUNAVFOR MED opération Sophia continuera de s'employer essentiellement à démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains. En outre, elle continuera d'assurer ses tâches de soutien consistant à former la marine et les garde-côtes libyens et à contribuer à la mise en œuvre de l'embargo des Nations unies sur les armes. L'EUBAM continuera de coopérer avec les autorités libyennes et de leur prêter assistance en vue d'une éventuelle mission civile future, dès que la situation le permettra, dans le domaine de la police, de l'État de droit et de la gestion des frontières. L'UE rappelle également qu'elle est déterminée à contribuer à réduire la pression sur les frontières terrestres libyennes en étroite coopération avec les autorités de la Libye et les pays voisins.

9. L'UE met actuellement en œuvre un programme de coopération d'un montant de 120 millions d'euros, axé sur la société civile, la gouvernance, la santé, la jeunesse et l'éducation, les migrations, la sécurité et la médiation. Elle continue à apporter une aide à court terme au moyen de divers instruments de financement, y compris un soutien aux municipalités et la fourniture de services essentiels aux citoyens libyens qui en ont besoin. Elle a également accru son aide humanitaire de 10,8 millions d'euros en 2016. L'amélioration des conditions de sécurité sur le terrain et la stabilité politique sont primordiales pour permettre l'acheminement de l'aide de l'UE dans toutes les régions de la Libye, y compris dans le sud, qui est isolé. L'UE se tient prête à accroître sa coopération en faveur de la stabilité et de la prospérité en Libye."

Égypte

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu de la situation en Égypte et de l'avenir des relations entre l'UE et l'Égypte. Plus particulièrement, ils se sont penchés sur le soutien de l'UE à la croissance économique et à la création d'emplois, au dialogue, à la démocratie, à l'État de droit et aux droits de l'homme, à la coopération dans des domaines tels que les migrations et la lutte contre le terrorisme et au rôle joué par l'Égypte dans la région. Ces discussions ont jeté les bases des travaux que le Conseil des affaires étrangères mènera lors de sa prochaine session, à l'occasion de laquelle le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Sameh Hassan Shoukry, sera invité à participer à une discussion informelle avec les ministres de l'UE.

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a débattu du processus de paix au Proche-Orient à la lumière des évolutions les plus récentes. Les ministres ont exprimé une nouvelle fois la préoccupation que leur inspire l'implantation de nouvelles colonies annoncée par Israël, et ils ont demandé aux deux parties de s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient entraîner une escalade du conflit. L'UE a réaffirmé qu'elle est fermement résolue à s'employer à parvenir à un accord de paix global, à préserver la viabilité d'une solution fondée sur la coexistence de deux États et à inverser les tendances négatives actuelles sur le terrain. La haute représentante a indiqué que l'UE était prête à continuer à coopérer avec les Nations unies, les États-Unis et les partenaires arabes en vue d'atteindre ces objectifs.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la République démocratique du Congo

Le Conseil a mis à jour les informations concernant vingt-et-une personnes et une entité faisant l'objet des mesures restrictives adoptées à l'encontre de la République démocratique du Congo, à la suite de la mise à jour correspondante effectuée par le comité du Conseil de sécurité des Nations unies.

Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a pris note du rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Le rapport décrit les principales activités menées en 2016 en matière de non-prolifération, de désarmement et de contrôle des exportations d'armes. La stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM a été adoptée le 12 décembre 2003. Le rapport couvre les principales activités menées en 2016 en matière de non-prolifération, de désarmement et de contrôle des exportations d'armes. Il porte essentiellement sur les questions nucléaires, les armes chimiques et biologiques, les missiles balistiques, l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que les contrôles des exportations et les questions relatives à l'espace. Le rapport met également en avant les travaux menés avec les partenaires au format G7, les réunions dans le cadre du dialogue politique, la coopération avec des groupes de réflexion et les clauses relatives à la non-prolifération des ADM dans les accords de partenariat ([5361/17](#) + ADD1 + ADD2).

Stratégie de l'UE en matière d'armes légères et de petit calibre

Le Conseil a pris note du rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions - Actions menées en 2015. Le rapport décrit les actions menées par l'UE en 2015 afin de soutenir la lutte contre le commerce illicite d'armes à usage militaire. Parmi ces actions figurent: le soutien apporté à des pays tiers pour la gestion sécurisée des stocks d'armes et la destruction des armes excédentaires, le renforcement des capacités en matière de marquage, d'enregistrement et de traçage des armes ainsi que des capacités des services répressifs, des actions de sensibilisation visant l'amélioration du contrôle des exportations d'armes et la promotion de la coopération régionale ([5368/17](#)).

Centre international pour la science et la technologie - Recherche et sécurité

Le Conseil [a approuvé](#) la conclusion d'un accord relatif à la poursuite des activités du [Centre international pour la science et la technologie](#) (CIST). Le CIST est un instrument multilatéral unique permettant aux communautés scientifiques de plusieurs pays (UE, Japon, États-Unis, Corée du Sud, Norvège, Arménie, Kazakhstan, Tadjikistan, Kirghizstan et Géorgie) de coopérer sur la relation entre recherche et sécurité. Parmi les objectifs du CIST figure la promotion de l'amélioration de mécanismes internationaux visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le CIST s'oriente maintenant vers une approche scientifique plus générale et se concentre sur la sécurisation de connaissances et d'informations sensibles ainsi que sur le renforcement des capacités en matière d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations en octobre 2013, en réaction au retrait de la Russie du CIST, les autres parties étant convenues de la nécessité de mettre en place un [nouvel accord](#) afin de permettre au centre de s'acquitter effectivement de son mandat. Le Parlement européen a donné son approbation le 19 janvier 2017. L'accord initial portant création du CIST a été signé en 1992. Le siège du CIST se trouve à Astana, au Kazakhstan.
